



1

Jours

# Protéger ses dessins et modèles

dans JURIDIQUE - PROPRIETE INTELLECTUELLE / Réf : JUR-PRIN-7

## Objectifs de la formation

- Protéger un dessin ou modèle
- Faire valoir ses droits auprès des juridictions

## Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

### Matin

#### 1. Devenir propriétaire d'un dessin ou modèle

- Pourquoi déposer un dessin et modèle ?
- Ce qui peut être protégé
- Ce qui ne peut pas être protégé
- Les conditions à respecter

#### 2. Déposer un dessin et modèle

- Qui peut déposer ?
- Quand déposer ?
- Combien coûte un dépôt ?
- Les 9 étapes clés du dépôt

### Après midi

#### 3. Gérer son oeuvre et son évolution

- Signaler un changement ou une erreur



- Transmettre ou exploiter des dessins et modèles
- Prolonger la vie de ses dessins et modèles
- Renoncer à un dessin ou un modèle
- Se protéger à l'étranger

#### 4. Utiliser des outils pratiques

- La base Dessins et modèles
- Le BOPI Dessins et modèles
- Les textes de référence et documents pratiques
- Les formulaires Dessins et modèles
- Les tarifs et paiement
- Notions de fiscalité des dessins et modèles

### Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

### Public cible

Entreprise et collectivité territoriale, service juridique, créateur, designer, service communication

### Pédagogie

#### Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes affirmatives permettant aux apprenants de découvrir un nouveau contenu. Afin de faciliter l'apprentissage, le formateur veillera à adopter une structure claire et efficace.
- Le formateur utilisera de nombreux exemples, comparaisons et images afin d'illustrer son propos. Il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

#### Modalités d'évaluation :

#### SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274



LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :



- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation pourra prendre la forme d'un QCM ou de questions orales.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation.

